Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAÔNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°70-2020-181

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

**PREFECTURE**

70-2020-09-21-013 - Arrêté préfectoral modificatif fixant la liste définitive des candidats au 1er tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 (2 pages) Page 3

PREFECTURE

70-2020-09-21-013

# Arrêté préfectoral modificatif fixant la liste définitive des candidats au 1er tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de l'immigration et des libertés publiques
Bureau des élections et de la réglementation**

**Arrêté modificatif n°**

*Fixant la liste définitive des candidats au 1er tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2020*

La préfète de la Haute-Saône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral ;

**VU** la loi organique n°2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et sénateurs ;

**VU** la loi n°2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;

**VU** le décret n°2010-146 du 26 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de la préfète de la Haute-Saône, Mme Fabienne BALUSSOU ;

**VU** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**VU** la circulaire n°INTA2022892C du 28 août 2020 relative à l'organisation des élections sénatoriales du dimanche 27 décembre 2020 ;

**VU** les déclarations de candidatures enregistrées en préfecture de la Haute-Saône jusqu'au vendredi 11 septembre à 18h, délai de clôture;

**VU** l'arrêté n°70-2020-09-17-002 du 17 septembre fixant la liste définitive des candidats au 1er tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

VU la requête de M. Sébastien MANCASSOLA en ce qui concerne la nuance politique qui lui a été attribuée ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

**ARRÊTE**

1 rue de la Préfecture – 70000 VESOUL
Tél. 03 84 77 70 00
Courriel : pref-elections@haute-saone.gouv.fr

**Article 1er :** La nuance politique attribuée à M. Sébastien MANCASSOLA, dont la remplaçante éventuelle est Mme Christelle RIGOLOT est « Parti socialiste ».

**Article 2 :** En conséquence, l'article 1 de l'arrêté n°70-2020-09-17-002 du 17 septembre fixant la liste définitive des candidats au 1er tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 est remplacé comme suit :

La liste définitive des candidats au 1er tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 à l'effet de pourvoir deux sièges est arrêtée, pour le département de la Haute-Saône, comme suit dans l'ordre de leur dépôt :

- ✗ M. Olivier RIETMANN, titulaire (nuance politique attribuée : Les Républicains)
  Mme Martine GAUTHERON, remplaçante éventuelle

- ✗ Mme Gaëlle GALDIN, titulaire (nuance politique attribuée : Divers gauche)
  M. Régis PINOT, remplaçant éventuel

- ✗ M. Patrice LOMBARD, titulaire (nuance politique attribuée : Rassemblement national)
  Mme Colette BARD, remplaçante éventuelle

- ✗ Mme Maryse PORTAZ, titulaire (nuance politique attribuée : Parti communiste français)
  M. Jean-Pierre POINSOT, remplaçant éventuel

- ✗ M. Benoît GERMAIN, titulaire (nuance politique attribuée : Parti communiste français)
  Mme Nadia CHARMY, remplaçante éventuelle

- ✗ M. Alain JOYANDET, titulaire (nuance politique attribuée : Les Républicains)
  Mme Marguerite COURTOY, remplaçante éventuelle

- ✗ M. Franck TISSERAND, titulaire (nuance politique attribuée : Divers droite)
  Mme Claude OFFROY, remplaçante éventuelle

- ✗ M. Sébastien MANCASSOLA, titulaire (nuance politique attribuée : Parti socialiste )
  Mme Christelle RIGOLOT, remplaçante éventuelle

- ✗ M. Maxime PETIGNY, titulaire (nuance politique attribuée : divers centre)
  Mme Chantal DENIZOT NAVARRO, remplaçante éventuelle

- ✗ M. André KORNMANN, titulaire (nuance politique attribuée : divers)
  Mme Nicole BURGNARD-SOUTHWICK, remplaçante éventuelle.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de de la notification du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, mis en ligne sur le site Internet de la préfecture, notifié à la présidente du bureau électoral et au président de la commission de propagande, et transmis à Mmes et MM. les maires du département.

Fait à Vesoul, le 21 septembre 2020

La Préfète

Fabienne BALUSSOU

1 rue de la Préfecture – 70000 VESOUL
Tél. 03 84 77 70 00
Courriel : pref-elections@haute-saone.gouv.fr